



COMITE DIRECTEUR du 26 novembre 2019

Le mardi 26 novembre 2019 à 9h00, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis à Corte dans la salle de l'association des cavaliers du Cortenais.

Présents :	Excusés :	Absents :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laurent DUBORGET ▪ Sandrine MATTEI ▪ Philippe OUVRIER-BUFFET ▪ Jennifer PANCRAZI ▪ Lorraine POIROT ▪ Andréa PULICANI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jessica PAPI ▪ Nathalie PAPION ▪ Laëtitia TAILLADE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emmanuelle ARRIGHI ▪ Pascale BENVEL ▪ Marie-Line COPPOLANI ▪ François VESCOVALI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 12 novembre 2019
2. Approbation des comptes annuels
3. Approbation du rapport de gestion 2018/2019
4. Approbation du budget prévisionnel 2019/2020
5. Approbation des règlements
6. Approbation de la Charte des commissions
7. Approbation de la ventilation des journées allouées dans le cadre du dispositif *experts fédéraux*
8. Désignation de la commission de surveillance des opérations de vote
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 12 novembre 2019

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du comité directeur du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes annuels

Les comptes présentés au Comité Directeur ont fait l'objet de l'audit du cabinet Kalliste Revision Comptable. Les ajustements demandés par le commissaire aux comptes ont bien été apportés. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité la plaquette de comptes 2019.

3. Approbation du rapport de gestion 2018/2019

Le Président demande à ajouter le logo de la Collectivité de Corse sur l'entête du document. Cette modification étant apportée, le document est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du budget prévisionnel 2019/2020

Le Président explique les perspectives et modalités de prise en charge des déplacements Corse/Continent pour les officiels, les formateurs et les cavaliers se déplaçant en délégation. En fonction des résultats de la recherche de sponsors, le budget prévisionnel pourra être revu en début d'année 2020. Les membres du Comité Directeur équilibrent le budget prévisionnel présenté et approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2019/2020 en annexe.

5. Approbation des règlements

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité les règlements des commissions avec les lignes budgétaires attribuées dans le budget prévisionnel 2019/2020.

6. Approbation de la Charte des Commissions

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité la Charte des commissions.

7. Approbation de la ventilation des journées allouées dans le cadre du dispositif experts fédéraux

Dans le cadre du projet de valorisation des enseignants, le CRE attribue le crédit des 8 journées du dispositif experts fédéraux allouées par la FFE comme suit :

- 2 jours PONY-GAMES
- 2 jours PEDAGOGIE
- 1 jour JEUNE PUBLIC et EQUITATION SCOLAIRE
- 2 jours SPECTACLES EQUESTRES
- 1 jour ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP. Cette journée aura pour objectif de cibler le nombre d'enseignants souhaitant intégrer une formation BFEEH et de faire un point sur leurs attentes.

La ventilation des journées allouées dans le cadre du dispositif *experts fédéraux* est approuvée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

8. Désignation de la commission de surveillance des opérations de vote

Le règlement du CRE CORSE prévoit la mise en place d'une commission de surveillance des opérations de vote. Elle se compose d'un Président et de deux membres. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité la commission suivante :

Président

Marie-Hélène ARMAGNAC, mariehelene.armagnac@orange.fr

06 87 40 43 24

Membre

Gilles COSTANTINO, gilles.costantino@inra.fr

06 12 33 40 21

Membre

Maria-Anna GIORGI, giorgimaria@hotmail.fr

06 66 25 96 13

9. Questions diverses

• Stars Horse

Les membres du Comité Directeur fixent la date des Stars Horse au dimanche 5 janvier 2020.

Le Président, Laurent DUBORGET, confirmera l'obtention de salle des fêtes de PONTE LECCIA.

Le palmarès sera étudié par les membres du bureau.

Le Président souhaite profiter de cette occasion pour rendre hommage à Christelle PANTANI, cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

• Promotion des licences

Les membres du Comité Directeur souhaitent faire la promotion des licences en s'appuyant sur les avantages qu'elles offrent en terme d'assurance. Le Président propose de mettre en œuvre cette action lors des visites dans les micro-régions.

- **Commission finance et développement**

En vu des échanges sportifs méditerranéens, les membres du Comité Directeur souhaitent solliciter les compagnies maritimes pour des tarifs préférentiels sur les traversées des couples cavalier/cheval participant à l'événement. Le Président, Laurent DUBORGET, a échangé sur ce projet avec les Présidents des CRE PACA et OCCITANIE qui sont partie prenante.

Le Président clôture la séance avec un résumé des différents entretiens :

- Christophe GIANNI (CdC) rencontré le 18 octobre 2019
- Pierre SANTONI (CROS CORSE) rencontré le 13 novembre 2019
- Marc LETALLEC (CdC) rencontré le 14 novembre 2019
- Hervé CADOT (DDCSPP) rencontré le 21 novembre 2019

Laurent DUBORGET
Président

Laëtitia TAILLADE
Secrétaire générale

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION CORSE

COMITE REGIONAL D'EQUITATION CORSE
BUDGET PREVISIONNEL de fonctionnement 2019/2020

PRODUITS	Prévisionnel	CHARGES	Prévisionnel
Fédération Française d'Équitation:		Fonctionnement administratif :	
- Part sur licences	28 706,00 €	- Affranchissement courrier, BP	650,00 €
- Reversement licences T.E.	3 000,00 €	- Formation professionnelle - taxe d'apprentissage	385,00 €
- Part licence CDE	2 500,00 €	- Charges patronales (Humanis+AGR+URSSAF)	7 400,00 €
- FFE Formation	1 500,00 €	- Commissaire aux Comptes	3 500,00 €
Total FFE :	35 706,00 €	- Congés Payés	1 880,00 €
Collectivité de Corse:		- Dotation aux amortissements	
- Fonctionnement	30 000,00 €	- Expert comptable	2 500,00 €
- Matériel	5 300,00 €	- Fournitures	700,00 €
- Finales régionales	5 000,00 €	- Frais bancaires	200,00 €
- Aide à la formation	10 000,00 €	- Frais de communications (tel-web)	500,00 €
Total CTC :	50 300,00 €	- Frais d'avocat	1 000,00 €
CRE CORSE :		- Loyers (garage septembre/octobre)	200,00 €
- Demandes de sponsoring	10 000,00 €	- Salaires Net mi temps	10 814,00 €
- Commission TE (aides aux concours TREC)	1 600,00 €	Total I Fonctionnement :	29 729,00 €
Total CNDS :	11 600,00 €	Développement du sport 2020 : (01/09/2019 au 31/08/2020)	
C.N.D.S - Développement du sport :		Commissions	Concours
	8 000,00 €	Championnats	Stages ODC
TOTAL PRODUITS		Matériel	TOTAL
	105 606,00 €		
	Prévisionnel		
	Equilibre		
		Disciplines	
		SO	7 000,00 €
		Dressage	5 600,00 €
		Hunter	1 200,00 €
		WT	800,00 €
		PG	1 000,00 €
		TREC	1 600,00 €
		Endurance	2 800,00 €
		- Total	20 000,00 €
		- Aide aux championnats de France (Pot des régions)	500,00 €
		- Formation des formateurs	1 000,00 €
		- Experts Fédéraux (formation continue des enseignants)	3 000,00 €
		- Communication Visuels Championnats (Banderoles+Rollup)	1 000,00 €
		Total II Disciplines sportives:	66 965,00 €
		Autres Commissions :	
		- Commission EquiHandi	
		- Commission TE	
		- Reversement licence TE	3 000,00 €
		Total III Autres commissions :	3 000,00 €
		Réunions :	
		- Organisation réunions et Déplacements	3 000,00 €
		Total IV Réunions :	3 000,00 €
		Développement équestre :	
		- Dotation Stars Horse	1 000,00 €
		- Cavall in Festa	500,00 €
		- Cotisations associations partenaires	360,00 €
		- Divers et imprévu	1 000,00 €
		Total V Dév. équestre :	2 860,00 €
		Divers :	
		- Achats matériels compétition en investissement amorti sur 3 ans	0,00 €
		- Extournes sur charges dev sport 2018 non réalisées **	0,00 €
		- Charges 2018 enregistrées sur 2019 **	0,00 €
		- Charges diverses gestion courante	52,00 €
		Total VI Divers :	52,00 €
		TOTAL CHARGES	I+II+III+IV+V+VI
			105 606,00 €

** Le CRE Corse est depuis le 01/09/2016 sur une comptabilité d'engagement et non de trésorerie. Il n'y aura plus ce CAP provisionnés ni d'écritures en décaissement ou paiement concernant l'exercice précédent.

